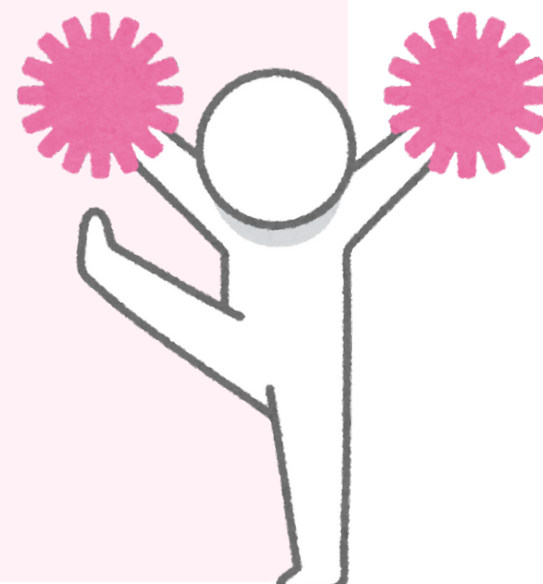




TOP 5

PREJUGES

épargne salariale



L'ÉPARGNE SALARIALE

un dispositif gagnant-gagnant,
comment ce dispositif fonctionne ?

Intéressement, participation, versement volontaire, prime de partage de la valeur, plan épargne entreprise.... ça coûte trop cher et ce n'est que pour les grosses boîtes ! Vraiment ?

Cassez vos préjugés et faites le plein d'infos pratiques pour étudier ce dispositif qui pourrait répondre à plusieurs de vos enjeux stratégiques : recrutement & fidélisation de vos équipes, amélioration de votre compétitivité...



PREJUGE #1

“

Ce n'est réservé qu'aux grosses entreprises, pas aux TPE comme la mienne !



FAUX

Pas du tout, **1 seul salarié suffit** pour mettre en place l'épargne salariale !

— “ —

Le conseil de l'expert ?

Faites le point avec votre comptable pour savoir comment mettre en place ce dispositif au sein de votre entreprise.

— ” —

PREJUGE

#2

“Ce sera juste pour mes salariés, moi je ne pourrai même pas en profiter...”

FAUX

Et bien c'est justement là tout l'intérêt de l'épargne salariale : **c'est pour les salariés & les assimilés salariés !**

>> Si votre rémunération est tirée de votre société, vous bénéficiez pleinement de ce dispositif !

— “ —

Le conseil de l'expert ?

Vérifiez les statuts de votre société.

>> Vous êtes “assimilé salarié” si vous êtes :

- le gérant minoritaire / égalitaire de SARL
- le président et directeurs généraux d'une SAS/ SASU / SA
- le gérant non associé d'une EURL

— ” —



PREJUGE #3

VRAI

MAIS vous pouvez adapter les règles !

Dans le cadre d'un plan d'épargne salariale, **vous décidez des règles de versement de l'abondement** : montant, mode de calcul, révision d'une année sur l'autre.

“

Je vais devoir donner à tout le monde et je n'ai pas (trop) envie...





FAUX

Vous avez plein pouvoir pour décider d'arrêter ou modifier l'abondement et dénoncer un accord d'intéressement dans les 6^{ers} mois d'exercice de votre TPE !
C'est toute la différence avec des primes classiques récurrentes.



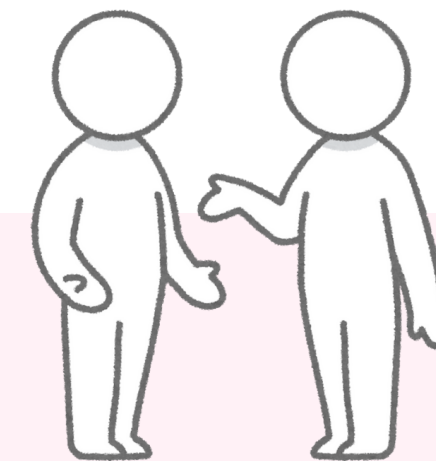
PREJUGE

#4

“

Si je commence, je ne pourrai plus arrêter de donner à mes salariés !

PREJUGE #5



“

Ça va me coûter encore
des frais !

— ” —

Le conseil de l'expert ?

Faites-vous accompagner par des experts pour étudier la ou les meilleures formes d'épargne salariale à mettre en place dans votre entreprise.

— ” —

VRAI

MAIS, ces frais sont plutôt une sorte d'investissement.

Ils sont sans commune mesure avec **les économies de charges, d'impôts sur les Sociétés et d'Impôts sur le Revenu** que vous allez réaliser !

Sans compter son côté incitatif qui peut booster la performance de votre entreprise...



MERCI A NOTRE **PARTENAIRE EXPERT**

Julien JACQUES
Animateur commercial
Marché des Professionnels

Crédit  Mutuel

